



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-190

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D1-1-2-190

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Cette consultation est lancée dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Deux Rives et le Centre Intercommunal d'Action Sociale. La Communauté de Communes des Deux Rives en est le coordonnateur.

Elle concerne la passation d'un marché d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dont la date de remise des offres était fixée au lundi 22 novembre 2021 à 12h00.

Le marché est décomposé en huit lots.

La Commission d'Appel d'offres s'est tenue le vendredi 26 novembre 2021 pour le jugement des offres.

LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MAIF	79038 - NIORT
GROUPEMENT VHV/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %

3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MAIF obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	MAIF	45 057.22€ (variante) CC2R : 42 935.12€ CIAS : 2 122.10€
2	MAIF	49 839.92€ (offre de base) CC2R : 47 228.12€ CIAS : 2 611.80€
3	GROUPEMENT VHV/PILLIOT	92 854.32€ (offre de base) CC2R : 88 517.14€ CIAS : 4 337.18€
4	GROUPEMENT VHV/PILLIOT	76 140.54€ (variante) CC2R : 72 584.06€ CIAS : 3 556.48€

LOT 2 : RESPONSABILITÉ CIVILE ET RISQUES ANNEXES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
GROUPEMENT VHV/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS
SMACL	79031 – NIORT
GROUPEMENT AREAS/PNAS	75009 – PARIS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le groupement AREAS/PNAS obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPEMENT AREAS/PNAS	10 061.28€ CC2R : 8 379.18€ CIAS : 1 682.10€
2	SMACL	10 561.69€ CC2R : 9 585.43€ CIAS : 976.26€
3	GROUPEMENT VHV/PILLIOT	13 413.87€ CC2R : 8 152.65€ CIAS : 5 261.22€

LOT 3 : FLOTTE VÉHICULES ET RISQUES ANNEXES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GROUPEMENT GLISE/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS
GROUPAMA	12000 – RODEZ

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat GROUPAMA obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPAMA	14 722.95€ CC2R : 9 378.73€ CIAS : 5 344.22€
2	GROUPEMENT GLISE/PILLIOT	16 161.43€ CC2R : 7 690.25€ CIAS : 8 471.18€

LOT 4 : RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS CNRACL ET ASSIMILÉS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
GROUPEMENT AXA/GRAS SAVOYE	33520 – BRUGES
GROUPEMENT CNP/SOFAXIS	18110 – VASSELAY

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	55.0 %
2 – Importance des réserves	25.0 %
3 – Respect des préavis	5.0 %
4 – Gestion	15.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le groupement CNP/SOFAXIS obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPEMENT CNP/SOFAXIS	83 932.78€ CC2R : 46 616.59€ (offre de base) CIAS : 37 316.19€ (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle pour la longue maladie)
2	GROUPEMENT AXA/GRAS SAVOYE	67 114.02€ CC2R : 57 228.50€ (offre de base) CIAS : 33 388.17€ (offre de base + prestation supplémentaire éventuelle pour la longue maladie)

LOT 5 : PROTECTION JURIDIQUE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GROUPEMENT MALJ/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS
SMACL	79031 – NIORT
GROUPEMENT CFDP/2C COURTAGE	65000 – TARBES

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le groupement CNP/SOFAXIS obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPEMENT MALJ/PILLIOT	1 222.21€ CC2R : 722.21€ CIAS : 500.00€
2	SMACL	1 321.11€ CC2R : 1020.60€ CIAS : 300.51€
3	GROUPEMENT CFDP/2C COURTAGE	2 750.78€ CC2R : 1802.82€ CIAS : 947.96€

LOT 6 : PROTECTION FONCTIONNELLE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
GROUPEMENT MALJ/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS
SMACL	79031 – NIORT

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SMACL obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	SMACL	2 033.71€ CC2R : 627.03€ CIAS : 1 406.68€
2	GROUPEMENT MALJ/PILLIOT	3 482.51€ CC2R : 1 379.51€ CIAS : 2 106.00€

LOT 7 : ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GROUPEMENT AREAS/PNAS	75009 - PARIS
GROUPEMENT BHSI/SARRE ET MOSELLE	57400 - SARREBOURG

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	60.0 %
2 – Importance des réserves	20.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le groupement BHSI/SARRE ET MOSELLE obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPEMENT BHSI/SARRE ET MOSELLE	3052.00€
2	GROUPEMENT AREAS/PNAS	Offre irrégulière, le candidat n'a pas fourni les documents demandés

LOT 8 : ATTEINTES AU SYSTÈME D'INFORMATION

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GROUPEMENT GLISE/PILLIOT	62120 – AIRE SUR LA LYS
GROUPEMENT HISCOX/SARRE ET MOSELLE	57400 – SARREBOURG
GROUPEMENT GENERALI/ACL COURTAGE	46400 – SAINT CÉRÉ

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix	50.0 %
2 – Importance des réserves	25.0 %
3 – Indexation	5.0 %
4 – Respect des préavis	5.0 %
5 – Gestion	15.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le groupement GENERALI/ACL COURTAGE obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	GROUPEMENT GENERALI/ACL COURTAGE	4 659.33€ (offre de base)
2	GROUPEMENT HISCOX/SARRE ET MOSELLE	13 080.00€ (offre de base)
3	GROUPEMENT GLISE/PILLIOT	Offre irrégulière, le candidat ne répond pas aux cahiers des charges

En conséquence, je vous propose :

- pour le lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers : d'attribuer le marché au candidat MAIF pour son offre avec variante d'un montant de 45 057.22 € TTC soit 42 935.12 € TTC pour la CC2R et 2 122.10 € TTC pour le CIAS ;
- pour le lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes : d'attribuer le marché au groupement AREAS/PNAS pour un montant de 10 061.28 € TTC soit 8 379.18 € TTC pour la CC2R et 1 682.10 € TTC pour le CIAS ;
- pour le lot 3 – Flotte véhicules et risques annexes : d'attribuer le marché au candidat GROUPAMA pour un montant total de 14 722.95 € TTC soit 9 378.73 € TTC pour la CC2R et 5 344.22 € TTC pour le CIAS ;

- pour le lot 4 – Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés : d'attribuer le marché au groupement CNP/SOFAXIS pour un montant total de 83 932.78 € TTC soit 46 616.59 € TTC pour l'offre de base pour la CC2R et 37 316.19 € TTC pour l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle pour la longue maladie pour le CIAS ;
- pour le lot 5 – Protection juridique : d'attribuer le marché au groupement MALJ/PILLIOT pour un montant total de 1 222.21 € TTC soit 722.21 € TTC pour la CC2R et 500.00 € TTC pour le CIAS ;
- pour le lot 6 – Protection fonctionnelle : d'attribuer le marché au candidat SMACL pour un montant total de 2 033.71 € TTC soit 627.03 € TTC pour la CC2R et 1 406.68 € pour le CIAS ;
- pour le lot 7 – Atteintes à l'environnement : d'attribuer le marché au groupement BHSI/SARRE ET MOSELLE pour un montant de 3 052.00 € TTC ;
- pour le lot 8 – Atteintes au système d'information : d'attribuer le marché au groupement GENERALI/ACL COURTAGE pour son offre de base d'un montant de 4 659.33 € TTC ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les marchés comme suit :
- pour le lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers : au candidat MAIF pour son offre avec variante d'un montant de 45 057.22 € TTC soit 42 935.12 € TTC pour la CC2R et 2 122.10 € TTC pour le CIAS ;
- pour le lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes : au groupement AREAS/PNAS pour un montant de 10 061.28 € TTC soit 8 379.18 € TTC pour la CC2R et 1 682.10 € TTC pour le CIAS ;
- pour le lot 3 – Flotte véhicules et risques annexes : au candidat GROUPAMA pour un montant total de 14 722.95 € TTC soit 9 378.73 € TTC pour la CC2R et 5 344.22 € TTC pour le CIAS ;

- pour le lot 4 – Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés : au groupement CNP/SOFAXIS pour un montant total de 83 932.78 € TTC soit 46 616.59 € TTC pour l'offre de base pour la CC2R et 37 316.19 € TTC pour l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle pour la longue maladie pour le CIAS ;
 - pour le lot 5 – Protection juridique : au groupement MALJ/PILLIOT pour un montant total de 1 222.21 € TTC soit 722.21 € TTC pour la CC2R et 500.00 € TTC pour le CIAS ;
 - pour le lot 6 – Protection fonctionnelle : au candidat SMACL pour un montant total de 2 033.71 € TTC soit 627.03 € TTC pour la CC2R et 1 406.68 € pour le CIAS ;
 - pour le lot 7 – Atteintes à l'environnement : au groupement BHSI/SARRE ET MOSELLE pour un montant de 3 052.00 € TTC ;
 - pour le lot 8 – Atteintes au système d'information : au groupement GENERALI/ACL COURTAGE pour son offre de base d'un montant de 4 659.33 € TTC ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

16 DEC. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **16 DEC. 2021**

AR PRÉFECTURE

PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA CC2R ET DU CIAS - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Numéro de l'acte :	2021D1_1_2_190
Date de la décision :	14/12/2021
Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20211214-2021D1_1_2_190-DE
Acte transmis par :	FURLAN Sophie
Collectivité emettrice :	CC DEUX RIVES
Date de l'accusé de réception :	16/12/2021
Nature de l'acte :	Délibérations
Matière de l'acte :	Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)
Document :	99_DE-082-248200016-20211214-2021D1_1_2_190-DE-1-1_1.pdf (Document original)
Date de dépôt de l'acte :	16/12/2021 16:44:45
Date d'envoi de l'acte :	16/12/2021 16:47:12
Date de réception de l'AR :	16/12/2021 16:49:01